|  |  |
| --- | --- |
|  | POLYNéSIE FRANçAISE |
|  Ministèredu logementet de l’amenagementdu territoire,*en charge des transports interinsulaires* Le Ministre |  Papeete, le  |

Question orale de Mme Teura TARAHU-ATUAHIVA

*1ère séance de la session extraordinaire du jeudi 23 juillet 2020*

**Objet  :** Compagnie aérienne AIR TAHITI

Madame la Représentante,

Par votre question orale, vous avez souhaité attirer mon attention sur le rôle accompli par la compagnie Air Tahiti durant 30 ans avec nos îles, nos familles et les populations éloignées et à participer ainsi au maintien du lien avec les îles des archipels tout en favorisant le développement économique dont ont été concernés les hôtels, les pensions de famille, les prestataires touristiques, les pêcheurs, les agriculteurs et les artisans.

Sans vouloir vous rappeler l’avènement de cette terrible pandémie du Covid-19 qui a plongé tout notre Pays dans le confinement total et général pour nous protéger de ce fléau sanitaire, en effet, c’est de ce fait que Air Tahiti a cessé toute activité et posé au sol tous ses aéronefs le dimanche 22 mars.

Le Gouvernement a été au premier rang pour assumer toutes les mesures nécessaires pour protéger nos populations, ici et dans les archipels, mettre en place les mesures de sauvegarde tant sur le plan sanitaire, social, que sur le plan du traitement des difficultés économiques des entreprises.

A la sortie du confinement général et lors de la reprise des activités économiques, Air Tahiti a prévu de reprendre la desserte aérienne des îles sur un rythme allégé par rapport à l’année dernière pour une montée en puissance progressive des fréquences des programmes de vols. Mais elle a décidé de ne desservir que 19 destinations sur 46 en laissant ainsi de côté les 27 autres destinations et plongeant ainsi les populations d’une grande partie des îles dans l’isolement et l’enclavement.

C’est pourquoi, je me suis exprimé au nom de notre Gouvernement en interpelant Air Tahiti dont le Pays est actionnaire, de reprendre sans tarder la desserte aérienne des îles abandonnées et de ne procéder à aucun licenciement du personnel et bien sûr, le Pays accompagnera en apportant son soutien.

Tout ceci s’est traduit par une signature, le 1er juillet, entre notre Président de la Polynésie française et Air Tahiti d’un accord de reprise de la desserte aérienne sur la totalité des destinations des îles avec un soutien financier et l’engagement d’organiser une délégation de service public sur les lignes en déficit structurel dès le 1er janvier 2021.

Le Gouvernement est très concerné et porte une grande attention particulière aux difficultés et souffrances de nos populations des îles et de même à la sauvegarde de la pérennité de notre transporteur historique qu’est Air Tahiti, et je sais déjà, que vous n’en doutiez point !

Sans refaire l’historique de la naissance de la société Air Tahiti en substitution de Air Polynésie, de la convention du 05 octobre 1990 entre le Gouvernement et Air Tahiti obligeant la desserte aérienne de toutes les îles dotées d’un aérodrome, l’acquisition d’un Twin Otter par le Pays pour les Marquises, et des différents accords successifs, l’Assemblée de la Polynésie française a adopté une Loi de Pays le 25 février 2016 relative à l’organisation du transport interinsulaire maritime et aérien. Cette loi de Pays va moderniser le schéma de l’organisation de la desserte aérienne interinsulaire.

Très prochainement, je soumettrai au vote de l’Assemblée de la Polynésie française une délibération portant application de cette Loi du Pays en organisant l’obligation de service public d’un grand nombre de destination pour désenclaver d’une manière durable nos populations des îles.

Je présenterai la semaine prochaine en Conseil des ministres tout le dossier organisant l’appel d’offres de la délégation du service public pour une mise en œuvre effective le 1er janvier 2021 comme prévu dans l’accord signé.

En temps utile, je reviendrai devant vous pour décliner le schéma complet de cette nouvelle organisation de la desserte aérienne interinsulaire.

Mauruuru pour votre attention,

Te aroha ia rahi.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |